

La signature provisoire du plan Schuman, la promulgation du premier instrument de révision du statut d'occupation et le sentiment d'unité nationale dont a fait preuve le Parlement de l'Allemagne occidentale en repoussant la proposition de la zone orientale en vue d'unifier aux conditions communistes l'est et l'ouest de l'Allemagne témoignent des progrès importants réalisés au cours du dernier trimestre vers l'intégration de la République fédérale dans l'Europe libre, de sa marche accélérée vers la souveraineté nationale et de son évolution vers la maturité politique. Les heureux effets de ces événements ont été quelque peu assombris par l'altération de la situation économique allemande . . . *

A la fin de mars 1951, la Haute Commission alliée a décidé d'adoucir les contrôles industriels imposés aux termes de l'Accord sur les industries limitées ou interdites, dont il a déjà été fait mention dans cet article. Les pourparlers relatifs à la substitution éventuelle d'une certaine forme d'accord contractuel au statut d'occupation se sont également poursuivis avec succès, tandis que l'examen de la contribution de l'Allemagne fédérale à la défense de l'Ouest s'est continué tant à Bonn qu'à Paris.

Crise économique

Malheureusement, l'accroissement de la dette en monnaie étrangère de l'Allemagne de l'Ouest envers l'Union européenne de paiements provoqua en février une crise économique, qui a amené le Gouvernement fédéral à élaborer un programme plus réaliste. Le double but de ce programme est de relever le niveau du rendement industriel et de l'emploi en accroissant la production de charbon et d'autres matières de base et en fournissant les capitaux requis, et d'améliorer la situation de la balance des paiements par l'augmentation des exportations et la limitation des importations à un niveau permettant d'en effectuer le règlement avec les recettes à venir des exportations et l'aide extérieure.

Pendant toute cette période, la propagande communiste a continué à faire rage, à un tel point qu'on a pu se demander à un certain moment si le Congrès mondial de la Paix, qui s'est réuni à Berlin en février, n'allait pas devenir le rival soviétique de l'Organisation des Nations Unies.

En avril, on a présenté puis adopté une loi tendant à faire appliquer l'accord intervenu entre le chancelier Adenauer et les représentants de la direction ouvrière concernant la question du *Mitbestimmungsrecht*** dans le cas des charbonnages et des industries du fer et de l'acier.

En mai, l'Allemagne occidentale est devenue membre titulaire du Conseil de l'Europe et le chancelier Adenauer a énergiquement préconisé, au Conseil de l'Assemblée consultative, une solution du problème des réfugiés sur le plan international. En juin, les deux Chambres de la République fédérale ont adopté une loi faisant disparaître de la législation allemande toute allusion à l'état de guerre. Les puissances occupantes et les autres pays avaient désormais la voie libre pour mettre fin à l'état de guerre avec l'Allemagne, ce qui fut fait, sans préjudice du futur traité de paix, par les trois puissances occupantes et certains autres pays, le 9 juillet 1951 ou vers cette date. Ainsi qu'il est dit au début de cet article, le Canada a mis fin à l'état de guerre le 10 juillet 1951.

* Sixième rapport trimestriel sur l'Allemagne: Haut Commissariat des États-Unis en Allemagne, pp. III-IV.

** *Mitbestimmungsrecht*, littéralement droit de co-décision, est l'expression employée par les syndicats allemands pour désigner le droit des ouvriers à prendre part, sur un pied d'égalité avec la direction, aux décisions visant l'usine où ils travaillent.